

Les requins et raies de France métropolitaine menacés par une pêche non durable

Communiqué de presse - 17 décembre 2013

D'après les nouveaux résultats de la Liste rouge des espèces menacées en France, au moins 11 espèces de requins et de raies sont menacées dans les eaux de France métropolitaine. Les analyses ont été conduites par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, avec la contribution d'un panel de spécialistes. Elles ont porté sur l'ensemble des poissons dits "cartilagineux", comprenant les requins, les raies et les chimères.

Des requins et raies victimes de l'intensification de la pêche

L'impact de la pêche est la principale cause du déclin de ces espèces. L'exploitation des requins et des raies s'est fortement développée dans les années 80, en réponse à l'épuisement des stocks de poissons "conventionnels" et à l'augmentation de la demande. La pêche industrielle s'est alors intéressée à de nouvelles ressources, toujours plus au large et plus profondes, et à de nouvelles espèces, dont les requins. Dans ce contexte, la France figure au rang des grands pays pêcheurs de requins et de raies, dont la chair blanche et sans arrêtes est désormais couramment trouvée sur les étals et dans la restauration collective.

Or, ces poissons présentent généralement une croissance lente et une faible fécondité, en particulier les espèces des grands fonds, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la surpêche. Le Squale-chagrin de l'Atlantique a ainsi vu sa population s'effondrer en seulement 12 ans d'exploitation, jusqu'à ce que sa pêche s'arrête finalement d'elle-même, par manque de rentabilité. Vivant jusqu'à 4 000 m de fond, ce requin classé "En danger" était pêché pour sa chair, son cartilage et son huile de foie, utilisée dans des cosmétiques et des gélules de vitamines.

En prélevant des espèces plus vite qu'elles ne se reproduisent, la surpêche a également provoqué le déclin drastique de poissons autrefois communs sur nos côtes, comme l'Ange de mer commun, un requin au corps aplati, et la Raie blanche. Tous deux sont désormais classés "En danger critique".

Aujourd'hui, pour compenser le déclin des espèces surexploitées, les bateaux de pêche se tournent vers de nouvelles espèces qui se raréfient à leur tour. La Raie bouclée, classée "Vulnérable", a pendant longtemps été la principale raie pêchée en France, jusqu'à ce qu'elle devienne beaucoup moins abondante et qu'elle soit remplacée sur les étals par une autre raie, la Raie fleurie. Mais la pêche ciblée de cette dernière a provoqué son déclin et celle-ci, devenue "Vulnérable" à son tour, a elle-même dû être remplacée par d'autres raies sur les marchés.

Des mesures de protection et de suivi à renforcer

Plusieurs espèces sont désormais interdites de pêche ou soumises à des quotas pour contrôler et limiter leurs prises. L'état des lieux est préoccupant pour 11 espèces mais cette situation pourrait en concerner d'autres, car l'état des populations de la majorité des requins et des raies reste globalement inconnu dans les eaux métropolitaines : faute d'informations disponibles, les trois quarts des espèces ont dû être placées en catégorie "Données insuffisantes". C'est par exemple le cas de l'Emissole tachetée, commercialisée sous le nom de "saumonette", et du Requin hâ, deux poissons pour lesquels la pression de pêche est pourtant en augmentation.

Malgré les protections mises en place, le rétablissement des populations est lent et des espèces protégées restent victimes de prises accidentelles par les chaluts de fonds, comme le Squale-chagrin de l'Atlantique, ou par les filets de surface, comme le Requin-pèlerin.

L'état des lieux réalisé appelle à un renforcement des mesures de contrôle et de suivi de la pêche pour préserver les populations avant qu'elles ne s'effondrent, et à une amélioration des connaissances par des suivis scientifiques systématiques et une meilleure récolte des données de pêche, pour mieux connaître ces espèces et l'état de leurs populations en métropole.